



RCS : VIENNE

Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 80272

Numéro SIREN : 410 164 487

Nom ou dénomination : A COORD

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2017 sous le numéro de dépôt B2017/006716

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
A.COORD			LIEU DIT FOSSAS		
SIRET	4	1	0	1	6
	4	4	8	7	0
	0	0	0	1	0
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
			SIRET		

B ACTIVITE					
Activités exercées	COORDINATIONS SPS			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%		Bénéfice imposable à 15%		Déficit
					17 108
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%				Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		☐	Jeunes entreprises innovantes		☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies		☐	Zones franches urbaines		☐
		☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		☐
		☐	Autres dispositifs		☐
		☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		
		☐			
		☐	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
		☐			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
YVRAI FRANCK SAS 13 RUE VAUCANSON 38500 VOIRON Tél: 04 - 76 - 37 - 24 - 14					
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:			Identité du déclarant:		
N° d'agrément du CGA			Date: Lieu DIZIMIEU		
			Qualité et nom du signataire:		
Tél:			Signature GAIDATZIS AUDREY		

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)		IMPOT SUR LES SOCIETES				N° 2065 bis-SD 2017			
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065									
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e	
								f	
								g	
								h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j	
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)	
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.	
					5	6	7	8	
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					
QUADRATUS Informatique									

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

du 01012016

Désignation de l'entreprise A.COORD

Adresse LIEU DIT FOSSAS 38460 DIZIMIEU

au 31122016

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1 :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) 10		- de l'exercice 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire GAIDATZIS AUDREY		A DIZIMIEU le _____ Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : A . COORD				Néant ☐ *	
</					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A.COORD										Néant		*
		Exercice N							Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC						
	Production vendue	FD		FE		FF						
			services*		FG		263 343	FH		FI	263 343	389 131
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		263 343		FK			FL		263 343	389 131
	Production stockée*					FM		(10 285)				
	Production immobilisée*					FN						
	Subventions d'exploitation					FO						
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP						
	Autres produits (1) (11)					FQ	29 653	695				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	292 996	379 542				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS						
	Variation de stock (marchandises)*					FT						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV						
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	79 856	96 224				
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 694	1 280				
	Salaires et traitements*					FY	154 634	141 173				
	Charges sociales (10)					FZ	59 969	61 310				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	5 521	10 609			
			- dotations aux provisions				GB					
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC					
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	3 969	40 000			
	Autres charges (12)					GE	1	0				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	309 644	350 596				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(16 648)	28 945					
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH						
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI						
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ						
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK						
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL						
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM						
	Différences positives de change					GN						
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO						
	Total des produits financiers (V)					GP						
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ						
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	382	1 609				
	Différences négatives de change					GS						
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT						
	Total des charges financières (VI)					GU	382	1 609				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(382)	(1 609)					
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(17 030)	27 337					

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A . COORD										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	77	420	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		20 124	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	77	20 544	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(77)	(20 544)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	292 996	379 542	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	310 103	372 749	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(17 108)	6 793	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	29 653		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP	5 495	6 438	
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N		
											Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
											CHARGES EXCEPTIONNELLES	77	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : A. COORD											Néant		*					
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1			Augmentations								
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3						
INCO	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ				D8			D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	127			KE			KF					
COR	Terrains					KG				KH			KI					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9				KJ			KK			KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1				KM			KN			KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			Dont Composants	M2				KP			KQ			KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3				KS			KT			KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV	44 324		KW			KX				
		Matériel de transport *						KY				KZ			LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	6 662			LC			LD			
		Emballages récupérables et divers *						LE				LF			LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH				LI			LJ				
	Avances et acomptes						LK				LL			LM				
	TOTAL III						LN	50 986			LO			LP				
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence					8G				8M			8T				
		Autres participations					8U				8V			8W				
Autres titres immobilisés					1P				1R			1S						
Prêts et autres immobilisations financières					1T	990			1U			1V						
TOTAL IV					LQ	990			LR			LS						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	52 102			ØH			ØJ						
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3			Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
					par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4						
INCO	Frais d'établissement et de développement TOTAL I			IN			CØ			DØ			D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			IO			LV			LW	127		1X	127				
COR	Terrains			IP			LX			LY			LZ					
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA			MB			MC					
		Sur sol d'autrui		IR			MD			ME			MF					
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS			MG			MH			MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT			MJ			MK			ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU			MM			MN	44 324		MO	44 324			
		Matériel de transport			IV			MP			MQ			MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW			MS			MT	6 662		MU	6 662			
		Emballages récupérables et divers *			IX			MV			MW			MX				
	Immobilisations corporelles en cours			MY			MZ			NA			NB					
	Avances et acomptes			NC			ND			NE			NF					
	TOTAL III			IY			NG			NH	50 986		NI	50 986				
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ			ØU			M7			ØW				
		Autres participations			1Ø			ØX			ØY			ØZ				
Autres titres immobilisés			11			2B			2C			2D						
Prêts et autres immobilisations financières			12			2E			2F	990		2G	990					
TOTAL IV			13			NJ			NK	990		2H	990					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14			ØK			ØL	52 102		ØM	52 102					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 6 |

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A. COORD Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1)

Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2)

Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3)

Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4)

Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5)

Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B		
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL		
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A . COORD

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	125	PF	2	PG		PH	127
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
		PZ		QA		QB		QC	
Installations techniques, matériel et outillage industriels									
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	31 189	QE	4 432	QF		QG	35 622
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 185	QM	1 086	QN		QO	5 271
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	35 374	QV	5 519	QW		QX	40 893
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	35 499	ØP	5 521	ØQ		ØR	41 019

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques nat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A . COORD

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		O2	O3	O4	O5
		9U	9V	9W	9X
		O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	3 969	UF	
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise :

A.COORD

31/12/2016

[illegible]

Désignation de l'entreprise : A.COORD										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	990	UV	990	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	46 101	46 101					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	7 508	7 508					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
	Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	4 811	4 811					
	Charges constatées d'avance			VS							
	TOTAUX			VT	59 410	VU	59 410	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	5 096	5 096							
Personnel et comptes rattachés		8C	17 951	17 951							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	23 155	23 155							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	18 488	18 488						
Obligations cautionnées		VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	360	360							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 843	5 843							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	70 894	VZ	70 894						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A . COORD										Néant ☐ *		Exercice N, clos le :								
												3 1 1 2 2 0 1 6								
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				moins part déductible *				à réintégrer :		WA							
			de son conjoint										WB							
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE		WC							
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF				Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)			WG		XE							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB									
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW							
	Amendes et pénalités			WJ				Charges financières (art. 212 bis)*			XZ									
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*														XY					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)														I7					
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				K7					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)										I8							
			- imposées au taux de 0 %										ZN							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme										WN							
		- Plus-values soumises au régime des fusions										WO								
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)														XR						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU				Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ						
				Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8								
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage														Y1						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage														Y3						
												TOTAL I		WR						
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE										
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *														WS		17 108				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)														WT						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										WV							
			- imposées aux taux de 0 %										WH							
			- imposées aux taux de 19 %										WP							
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW							
			- imputées sur les déficits antérieurs										XB							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %												I6							
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												WZ							
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A						XA								
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												ZY							
	Majoration d'amortissement *												XD							
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		XF							
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA									
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC									
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC												
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)														XS						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)				Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9				Créance dégelée par le report en arrière du déficit		ZI		XG						
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage														Y2						
III. RÉSULTAT FISCAL												TOTAL II		XH		17 108				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)		XI						XJ		17 108						
				déficit (II moins I)																
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL														
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN						XO		17 108						

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise :

A.COORD

31/12/2016

[illegible]

Désignation de l'entreprise : A . COORD

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	11 683
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	11 683
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	17 108
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	28 790

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	9 680
---	----	-------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW		
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU ☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : A . COORD															Néant ☐ *						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(1 120)			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB												
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	6 793				Dividendes	- Autres réserves	ZD												
								ZE													
	Prélèvements sur les réserves	OE					Autres répartitions	ZF													
								ZG	5 673												
	TOTAL I	OF	5 673				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	5 673											
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																					
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice															XV						
RENSEIGNEMENTS DIVERS																					
Exercice N :																					
Exercice N-1 :																					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)										J7			)	YQ			10 612			
	- Engagements de crédit-bail immobilier													)	YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus													)	YS						
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance													)	YT	36		144			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)										J8			)	XQ	11 582		11 543			
	- Personnel extérieur à l'entreprise													)	YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)													)	SS	16 570		6 707			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages													)	YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)										ES			)	ST	51 667		77 830			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052													)	ZJ	79 856		96 224			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE													)	YW						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										ZS			)	9Z	5 694		1 280			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052													)	YX	5 694		1 280			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée													)	YY	99 301		79 267			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations													)	YZ	10 494		9 270			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*													)	OB	150 480					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *													)	OS						
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis:)													)	YP	3		3			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale													)	RL						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *													)	ZK			%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *										XP			)	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice													)	RG						
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI													)	RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.										JA			Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL		
														Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.										JD			Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO		
														Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : A . COORD Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				(10)			
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 16 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(B)	(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : A. COORD

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR) sur 10 ans sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de N-1					
	N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A . COORD

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : A . COORD

Néant ☒ *

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A . COORD		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01012016		et clos le : 31122016	
		Durée en nombre de mois 1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC		
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1	OM		
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON		
Variation de stock (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ		
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Période de référence	GY		
Date de cessation	HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

QUADREATUS Informatique

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 4 1 0 1 6 4 4 8 7 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A . COORD

ADRESSE (voie) LIEU DIT FOSSAS

CODE POSTAL 38460 VILLE DIZIMIEU

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

11

(1)

Néant☒*

EXERCICE CLOS LE

31122016

N° SIRET

41016448700010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.COORD

ADRESSE (voie)

LIEU DIT FOSSAS

CODE POSTAL

38460

VILLE

DIZIMIEU

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

QUADRATUS Informatique

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Dossier N° 300163 en Euros.

YVRAI FRANCK SAS

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
46870000 Produits à recevoir			3 920.00
01/01/2016 A CICE	1 571.00		
31/12/2016 YOD CICE 2016	2 349.00		
COMPTES DE PASSIF			
42820000 Dettes prov. congés payés			9 680.00
01/01/2016 A CONGES PAYES	5 576.15		
01/01/2016 A Congés payés		5 625.00	
01/01/2016 A RAN		5 576.15	
01/01/2016 OD Congés payés	5 625.00		
30/12/2016 OD Congés payés		9 680.00	
44860000 Etat - Autres charges à payer			360.39
01/01/2016 A Taxe d'apprentissage		19.12	
01/01/2016 A TAXE D'APPRENTISSAGE		19.12	
01/01/2016 A TAXE D'APPRENTISSAGE		19.12	
01/01/2016 A APPRENTISSAGE ET FOR		19.09	
01/01/2016 A TAXE D'APPRENTISSAGE		19.12	
01/01/2016 A TAXE APPRENTISSAGE F		39.69	
01/01/2016 A TAXE APPRENTISSAGE F		31.77	
01/01/2016 A TAXE APPRENTISSAGE F		57.73	
01/01/2016 A TAXE APPRENTISSAGE F		44.96	
01/01/2016 A TAXE APPRENTISSAGE F		47.49	
01/01/2016 A TAXE APPRENTISSAGE		17.48	
01/01/2016 A TAXE APPRENTISSAGE		25.70	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires		Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
67100000 Charges excep. /opération gest				77.40
04/01/2016 BP	Contravention	17.00		
03/02/2016 BP	TRESOR PUBLIC Contra	17.00		
08/09/2016 BP	AMENDE	26.40		
28/09/2016 BP	AMENDE	17.00		

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES		1.73	1.73-	100.00-
20500000 Concessions et droits similaire	126.65	126.65		
28050000 Amort. Concessions et droits .	126.65-	124.92-	1.73-	1.38-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 093.30	15 612.11	5 518.81-	35.35-
21810500 AGENCEMENT COURS SUCHET	44 324.33	44 324.33		
21830000 Matériel de bureau & informati	6 661.73	6 661.73		
28181050 AMORTISSEMENT AGENCE	35 621.82-	31 189.39-	4 432.43-	14.21-
28183000 Amort. Matériel de bureau & in	5 270.94-	4 184.56-	1 086.38-	25.96-
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	989.61	989.61		
27500000 Dépôts et cautionnements versé	989.61	989.61		
Total II	11 082.91	16 603.45	5 520.54-	33.25-
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES	29 653.00		29 653.00	
34000000 En cours production services	29 653.00		29 653.00	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	44 607.05	62 375.06	17 768.01-	28.49-
41100000 COLLECTIF CLIENT	46 101.05	63 869.06	17 768.01-	27.82-
49100000 Dépré. Comptes de clients	1 494.00-	1 494.00-		
AUTRES CREANCES	12 319.23	37 648.58	25 329.35-	67.28-
40100000 COLLECTIF FOURNISSEUR	890.93	1 707.98	817.05-	47.84-
44551100 TVA à décaisser en		25 827.00	25 827.00-	100.00-
44562100 TVA sur immobilisati	1 614.87	1 614.87		
44566100 TVA déductible 20% D	29.38	29.38		
44566600 TVA DEDUCTIBLE S/ABS	5 565.60	6 599.90	1 034.30-	15.67-
44566620 TVA DED S/ IMMO	298.45	298.45		
46870000 Produits à recevoir	3 920.00	1 571.00	2 349.00	149.52
DISPONIBILITES	24 213.22	26 942.51	2 729.29-	10.13-
51210000 Société Générale	24 179.78	26 941.44	2 761.66-	10.25-
53100000 Caisse siège social	33.44	1.07	32.37	NS
Total III	110 792.50	126 966.15	16 173.65-	12.74-
TOTAL GENERAL	121 875.41	143 569.60	21 694.19-	15.11-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	16 769.39	16 769.39		
10130000 Capital souscrit appelé, vers	16 769.39	16 769.39		
RESERVE LEGALE	1 677.00	1 677.00		
10610000 Réserve légale	1 677.00	1 677.00		
REPORT A NOUVEAU	5 673.35	1 119.55-	6 792.90	606.75
11000000 Report à nouveau (créditeur)	5 673.35	1 119.55-	6 792.90	606.75
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	17 107.53-	6 792.90	23 900.43-	351.84-
Total I	7 012.21	24 119.74	17 107.53-	70.93-
PROVISIONS POUR RISQUES	40 000.00	40 000.00		
15100000 Provisions pour risques	40 000.00	40 000.00		
PROVISIONS POUR CHARGES	3 969.00		3 969.00	
15800000 Autres provisions pour charges	3 969.00		3 969.00	
Total III	43 969.00	40 000.00	3 969.00	9.92
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		677.38	677.38-	100.00-
45520000 Compte courant Audre		677.38	677.38-	100.00-
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 095.76	3 584.03	1 511.73	42.18
40100000 COLLECTIF FOURNISSEUR	5 095.76	3 584.03	1 511.73	42.18
DETTES FISCALES ET SOCIALES	59 955.01	70 443.95	10 488.94-	14.89-
42100000 Personnel - Rémunérations dues	8 271.11	35.60	8 235.51	NS
42820000 Dettes prov. congés payés	9 680.00	5 625.00	4 055.00	72.09
43100000 Organismes Sociaux	23 155.29	18 055.32	5 099.97	28.25
43820000 Charges sur congés à payer		2 363.00	2 363.00-	100.00-
44551100 TVA à décaisser en	10 229.00		10 229.00	
44571100 TVA collectée 10% Dé	139.00	52.00	87.00	167.31
44571200 TVA Collectée à 20%	7 494.21	43 326.63	35 832.42-	82.70-
44571900 TVA COLLECTEE A 19,6	626.01	626.01		
44860000 Etat - Autres charges à payer	360.39	360.39		
AUTRES DETTES	5 843.43	4 744.50	1 098.93	23.16
41100000 COLLECTIF CLIENT	57.49		57.49	
46710000 CGA Affacturage	915.85	4 230.72	3 314.87-	78.35-
46730000 Fact non financable et non rgt	9.58		9.58	
46750000 Frais Alain Pontheni	513.78	513.78		
47100000 Compte d'attente	4 346.73		4 346.73	
Total IV	70 894.20	79 449.86	8 555.66-	10.77-
TOTAL GENERAL	121 875.41	143 569.60	21 694.19-	15.11-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016 12		31/12/2015 12		Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	263	342.89	389	131.09	125 788.20	32.33
70610000 Perstations de Services à 10%		870.00		520.00	350.00	67.31
70620000 Prestations de services à 20%	262	472.89	387	786.34	125 313.45	32.32
70630000 Prestations à 19,6 %				824.75	824.75	100.00
Chiffre d'affaires NET	263	342.89	389	131.09	125 788.20	32.33
PRODUCTION STOCKEE			10	285.00	10 285.00	100.00
71340000 Variation en-cours de prod. se			10	285.00	10 285.00	100.00
AUTRES PRODUITS	29	653.01		695.41	28 957.60	NS
73400000 En cours	29	653.00			29 653.00	
75800000 Produits divers de gestion cou		0.01		695.41	695.40	100.00
Total des Produits d'exploitation	292	995.90	379	541.50	86 545.60	22.80
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	79	855.57	96	223.98	16 368.41	17.01
60500000 Achats Matériel, équipements,		36.13		143.63	107.50	74.85
60611000 Electricité	1	138.11		899.35	238.76	26.55
60614000 Achats Carburants	2	546.10	2	874.29	328.19	11.42
60630000 Fournitures Entretien, petit é		605.14	3	634.69	3 029.55	83.35
60640000 Fournitures administratives		211.14		113.78	97.36	85.57
60641000 Achats Cartouche Ton		754.50		246.24	508.26	206.41
60650000 MATERIEL INFORMATIQU		357.33	1	641.17	1 283.84	78.23
60660000 ACHAT MOBILIER		20.79		729.97	709.18	97.15
60670000 DOCUMENTATION		44.20		84.15	39.95	47.47
61220000 Redevance crédit-bail mobilier	5	495.31	6	437.85	942.54	14.64
61310000 HEBERGEMENT INTERNET		160.00		155.00	5.00	3.23
61320000 Locations Immobilières	10	766.30	11	388.10	621.80	5.46
61400000 Charges locatives et coproprié		656.16			656.16	
61500000 Entretien et réparations		107.50		100.00	7.50	7.50
61510000 ENTRETIEN ET REPARAT		580.80		780.08	199.28	25.55
61610000 Assurance S/Prêt - ADI	3	865.25	5	167.95	1 302.70	25.21
61690000 Autres assurances		707.75		281.20	426.55	151.69
61800000 Services extérieurs divers		192.50		78.69	113.81	144.63
62260000 Honoraires Comptables	7	525.83	3	206.00	4 319.83	134.74
62270000 Frais d'actes & Contentieux		543.86		101.20	442.66	437.41
62280000 Honoraires divers	8	500.00	3	400.00	5 100.00	150.00
62300000 Publicité, publications, relat				230.48	230.48	100.00
62310000 Publicités, flyers,				276.84	276.84	100.00
62320000 CADEAUX CLIENTS	1	836.08	2	294.86	458.78	19.99
62340000 Cadeaux Clientèle				10.00	10.00	100.00
62510000 Frais Tunnel Viacard Autoroute	23	899.26	32	602.50	8 703.24	26.70
62560000 MISSIONS FRAIS RESTA	3	053.87	8	611.90	5 558.03	64.54
62570000 Frais de Réceptions	1	842.39	5	378.81	3 536.42	65.75
62600000 Frais postaux et télécom.		10.68			10.68	
62610000 Frais de télécommuni				51.49	51.49	100.00
62620000 Téléphone		663.96		901.00	237.04	26.31
62630000 TELECOMMUNICATIONS D		665.96	1	107.66	441.70	39.88
62640000 TELEPHONES PORTABLES	1	765.68	1	380.39	385.29	27.91
62650000 TELECOMMUNICATIONS L		379.36		367.00	12.36	3.37
62660000 TELECOMMUNICATIONS R				224.34	224.34	100.00
62780000 Autres Frais Bancaires		923.63	1	323.37	399.74	30.21

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 694.36		1 280.10		4 414.26	344.84
63330000 Taxe Formation	2 084.36		485.85		2 570.21	529.01
63350000 Taxe d'apprentissage			1 226.45		1 226.45	100.00
63500000 Admin. Impôts (autres impôts, .	3 610.00		599.00		3 011.00	502.67
63700000 Autres organ. (autres impôts .			59.50		59.50	100.00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	154 633.84		141 173.41		13 460.43	9.53
64100000 Rémunérations du per	150 578.84		141 124.56		9 454.28	6.70
64120000 Congés payés	4 055.00		48.85		4 006.15	NS
CHARGES SOCIALES	59 969.36		61 310.34		1 340.98	2.19
64510000 Charges Sociales Patronales	62 184.36		38 974.53		23 209.83	59.55
64531000 Cot. caisse retraite compl. em			13 956.22		13 956.22	100.00
64532000 Cot. caisse retraite cadres			3 713.83		3 713.83	100.00
64541000 cotisations aux ASSE			4 596.02		4 596.02	100.00
64700000 Autres charges sociales	134.00		1 640.74		1 506.74	91.83
64900000 CICE	2 349.00		1 571.00		778.00	49.52
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	5 520.54		10 608.51		5 087.97	47.96
68111000 Dot/amort. immob. incoporelles	1.73		124.92		123.19	98.62
68112000 Dot/amort. immob. corporelles	5 518.81		10 483.59		4 964.78	47.36
DOTATIONS AUX PROVISIONS	3 969.00		40 000.00		36 031.00	90.08
68150000 Dot/prov. risques & charges ex	3 969.00		40 000.00		36 031.00	90.08
AUTRES CHARGES	1.00		0.01		0.99	NS
65800000 Charges de gestion courante	1.00		0.01		0.99	NS
Total des Charges d'exploitation	309 643.67		350 596.35		40 952.68	11.68
Résultat d'exploitation	16 647.77		28 945.15		45 592.92	157.51
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	382.36		1 608.54		1 226.18	76.23
66161000 Intérêts de Découverts	382.36		1 608.54		1 226.18	76.23
Total des Charges financières	382.36		1 608.54		1 226.18	76.23
Résultat financier	382.36		1 608.54		1 226.18	76.23
Résultat courant avant impôts	17 030.13		27 336.61		44 366.74	162.30
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	77.40		420.00		342.60	81.57
67100000 Charges excep. /opération gest	77.40		420.00		342.60	81.57
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL			20 123.71		20 123.71	100.00
67500000 VNC éléments d'actif cédés			20 123.71		20 123.71	100.00
Total des Charges exceptionnelles	77.40		20 543.71		20 466.31	99.62
Résultat exceptionnel	77.40		20 543.71		20 466.31	99.62
Total des produits	292 995.90		379 541.50		86 545.60	22.80

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2016 12	31/12/2015 12	Euros	%
Total des charges	310 103.43	372 748.60	62 645.17	16.81
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	17 107.53	6 792.90	23 900.43	351.84

Date 21/03/2017	Tableau de cohérence des liasses fiscales Client 300163 A.COORD LIEU DIT FOSSAS 38460 DIZIMIEU	Référence	Page 1
Collaborateur 0006 0018		Exercice 01/01/2016 31/12/2016	

[illegible]

 A.COORD Coordination S.P.S.	A.COORD Coordination S.P.S Siège social : 380, rue du Village 38460 DIZIMIEU Tél : 04 26 07 26 82 Courriel administratif : contact@acoord.com	SARL à capital variable au capital minimum de 7 622,45 € RCS Vienne 410 164 487 Siret : 410 164 487 00010
--	---	--

**Extrait du Registre des Procès-verbaux
des délibérations des assemblées générales**

**COPIE DU PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES
DU 26 JUIN 2017**

L'an deux mil dix sept,

Et le 26 juin à 18 heures 30,

Les membres de la Société se sont réunis, en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par la Gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Audrey GAÏDATZIS, gérante.

Sont présents ou représentés, savoir :

Monsieur GAÏDATZIS Christos, gérant, demeurant à Dizimieu	
Propriétaire de	10 parts / 22
Melle GAÏDATZIS Audrey, associée, demeurant à Villeurbanne	
Propriétaire de	4 parts / 22
Melle GAÏDATZIS Axelle, associée, demeurant à Dizimieu	
Propriétaire de	4 parts / 22
Melle BERAFTA Mildred, associée, demeurant à Dizimieu	
Propriétaire de	4 parts / 22



Madame La Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée, ainsi conçu :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes et du bilan de l'exercice écoulé
- Affectation du résultat
- Quitus de la gérance
- Salaires des associés et gérants
- Transfert du siège social

Madame La Présidente dépose sur le Bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire de la convocation à la présente Assemblée
- Le bilan et le compte de résultat de l'exercice écoulé

Diverses explications sont échangées entre les membres de l'Assemblée et Madame La Présidente répond en particulier à un certain nombre de questions qui lui sont posées.



AG

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par la Gérance et pris connaissance des documents présentés à l'Assemblée, approuve tels qu'ils lui sont présentés, le bilan et les comptes de la Société arrêtés au 31 Décembre 2016.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte qui s'élève à 17 108 € au compte 110 "report à nouveau".

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne quitus de sa gestion à la Gérance pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents représentant 22/22^{ème} des parts.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société à l'adresse suivante :
17 Cours Suchet – 69002 LYON

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents représentant 22/22^{ème} des parts.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, compte tenu de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 4 des statuts de la façon suivante :

Le siège social de la société est fixé à Lyon (69002) – 17 Cours Suchet
Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents représentant 22/22^{ème} des parts.

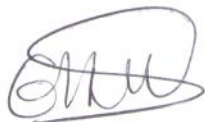
SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents représentant 22/22^{ème} des parts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés présents.



Au procès-verbal suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
LA GERANCE

